

Réception des serments de M. Berchigny, officier général employé, et de M. Raison, maréchal de champ, lors de la séance du 23 juin 1791

Antoine Balthazar d' André

Citer ce document / Cite this document :

André Antoine Balthazar d'. Réception des serments de M. Berchigny, officier général employé, et de M. Raison, maréchal de champ, lors de la séance du 23 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 430;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11405_t1_0430_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2019

Corps législatif que, d'après l'article 8 de la loi du 27 mars dernier, je viens de convoquer le conseil général du département de l'Oise; j'ai cru que ce rassemblement, dans les circonstances, était le moyen le plus sûr pour assurer la tranquillité intérieure, pour défendre la liberté, et pour maintenir la Constitution contre ceux qui pourraient l'attaquer.

« Je suis avec respect... »

M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély). Je demande que cette lettre soit renvoyée au ministre de l'intérieur, avec ordre d'écrire au département et d'approuver les mesures qu'il a prises. (L'Assemblée décrète le renvoi pur et simple de la lettre au ministre de l'intérieur.)

M. d'André, ex-président, remplace M. de Jessé au fauteuil.

M. le Président annonce qu'il a reçu le serment de M. Berchigny, officier général employé, et celui de M. Raison, maréchal de camp, en non activité.

M. Alexandre de Beauharnais, président, remplace M. d'André au fauteuil.

M. Vernier, un des 3 commissaires nommés par l'Assemblée en exécution de ses décrets des 10 et 18 mars dernier, pour assister tant à la confection de l'inventaire du Trésor public qu'à l'organisation du plan d'administration intérieure de la Trésorerie nationale, fait le rapport suivant (1) :

Messieurs, rien de plus important que l'organisation du Trésor public, de ce dépôt sacré où repose toute la fortune de l'Etat, de ce garant authentique de tous les engagements de la nation, de ce gage toujours renaissant et sans cesse renouvelé du pacte social, et sans lequel toutes nos lois seraient inactives et sans force; mais ce travail a dû être précédé d'un inventaire. Nous parlerons donc d'abord de cet inventaire, mais en préparant tout ce qui peut jeter la lumière sur la nouvelle organisation, dont nous donnerons ensuite quelques idées en grand.

A l'époque où la nation a été convoquée, les abus dans tous les genres d'administration de ce vaste Empire étaient portés au dernier degré, rien n'existait intact, tout était vicié jusque dans ses plus petits rameaux; mais les plaies les plus profondes, les plus invétérées étaient dans la partie des finances : des dettes immenses opprimaient l'Etat, les revenus de plusieurs années étaient dévorés par les anticipations, le paiement des dettes était arriéré ou suspendu; tout était aliéné, toutes les ressources du génie fiscal étaient épuisées. L'excès du mal, de l'aveu de nos ennemis les plus déclarés, rendait la banqueroute inévitable, lorsque la nation, ne consultant que sa générosité, n'hésita pas de mettre les créanciers de l'Etat sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française. Dès cet instant, ses représentants ont dû faire des efforts proportionnés aux engagements solennels qu'ils venaient de contracter à la face de l'univers; guidés par ce sentiment sublime, la postérité sera étonnée de ce qu'ils ont osé tenter, entreprendre et exécuter.

Tout ce qui était inutile, abusif, injuste ou dangereux, a été supprimé et détruit sans con-

sulter le plus ou le moins de produit que l'on pourrait en retirer.

Tout ce qui était arbitraire a été fixé, déterminé et circonscrit dans des limites immuables.

Tout ce qui était excessif, exagéré ou surpris à la faveur, a été modéré et restreint dans de justes bornes.

La plus sévère économie, du moins celle que les circonstances pouvaient comporter, a été introduite dans toutes les parties de l'administration; rien n'a échappé au zèle et à la sollicitude des représentants de la nation; si quelques abus paraissent encore survivre, que l'on ne s'y méprenne point, ils ne doivent à leur existence précaire qu'à des circonstances passagères et momentanées; déjà ils sont désignés comme portant avec eux le germe de leur prescription.

Mais en vain l'on se serait infatigablement livré à toutes ces suppressions, à toutes ces réformes, si l'on n'y mettait le sceau par l'organisation entière et complète du régime des finances.

Cette organisation a été commencée et préparée par la suppression des aides, des gabelles, des traités dans l'intérieur, et de tous ces impôts indirects qui pesaient si cruellement et si inégalement sur les peuples.

Déjà elle a été préparée par la suppression des fermes, des régies, des recettes, des administrations générales, par la fixation des impôts, par la création de la caisse de l'extraordinaire, et surtout par la séparation entière et totale des dettes et dépenses antérieures à 1790 d'avec celle de 1791. Il s'agit donc aujourd'hui de compléter cette organisation, et de porter cette entreprise au point de perfection dont elle est susceptible, du moins dans le moment actuel.

Le crédit réel d'une nation repose sur deux bases inséparables, ses richesses effectives et la bonne administration de ses finances. Le crédit factice se mesure sur la confiance, et cette confiance le plus souvent est un bien d'opinion aussi fragile qu'elle, il en partage l'inconstance et les vicissitudes; mais le vrai crédit est établi sur la conviction intime que l'Etat a des revenus fixes et certains, toujours au niveau de ses besoins; que ces mêmes revenus sont perçus avec exactitude, qu'ils ne sont jamais égarés dans les canaux qui doivent les conduire au Trésor public, et de là les reporter à leurs différentes destinations, on maintient et l'on perpétue ce crédit par la fidélité et la bonne foi, par une sage administration connue et rendue publique.

On l'a dit et répété constamment, il ne doit y avoir ni mystères ni secrets dans cette administration; tous les contribuables et les créanciers de l'Etat doivent être mis à portée de juger par eux-mêmes de l'ensemble, de l'exactitude, de la fidélité et du mérite de toutes les opérations.

La plupart des ministres ont connu les abus de l'ancien régime des finances, et la nécessité d'y apporter des remèdes : quelques-uns l'ont tenté; mais des obstacles de tous genres s'opposaient au succès de leurs entreprises.

Le ministre des finances avait à lutter contre ceux de tous les autres départements; ceux-ci, en s'isolant, ne cherchaient qu'à épuiser le Trésor public, sans s'embarrasser comment ses pertes pouvaient être réparées.

Les abus de toutes natures se soutenaient par leurs propres excès et par leur nombre; ceux qui en profitaient, étaient intéressés à les perpétuer et s'opposaient à toutes réformes.

L'administration s'était rendue nécessaire le

(1) Ce document n'est pas inséré au *Moniteur*.